

L'Année 1940 dans le destin de la Bessarabie

ION ȘIȘCANU

« Parmi les pays voisins du sud que nous avons mentionnés il y en a un avec lequel nous n'avons pas de pacte de non-agression, la Roumanie. »

Ion Șișcanu

Professeur à l'Université « Dunărea de Jos ». Auteur, entre autres, du vol. **Basarabia în contextul relațiilor sovieto-române, 1940** (La Bessarabie dans le contexte des relations soviéto-roumaines, 1940) (2007).

DANS LA période de l'entre-deux-guerres, les relations entre la Roumanie et la Russie (l'Union soviétique) ont connu des évolutions sinueuses : tendues à la fin de la Première Guerre mondiale, elles finirent par s'améliorer après la signature du Protocole de Moscou (1929) et la reprise des relations diplomatiques (1934), pour aboutir même à la négociation d'un pacte d'assistance mutuelle en 1936. Une autre période de refroidissement et même de tension se fit sentir après le 1^{er} septembre 1939.¹ Deux étaient les questions fondamentales du différend : la Bessarabie, dont le gouvernement bolchevique ne voulait pas reconnaître l'union à la Roumanie, et le refus de l'Union soviétique de rendre le trésor roumain que la Roumanie lui avait confié en 1916-1917, dans les conditions de l'offensive allemande sur le territoire roumain.

Après la signature du pacte soviéto-allemand de non-agression et du protocole additionnel secret, l'attitude de l'URSS envers la Roumanie se transforma en hostilité calculée et croissante. Conformément au point 3 du protocole additionnel secret, l'Union sovié-

tique penser agir sur trois directions principales : intimider la Roumanie par des moyens politiques et diplomatiques ; préparer la guerre contre ce pays ; parachever les négociations avec son partenaire, l'Allemagne nazie, en vue de l'occupation des territoires roumains par les troupes soviétiques.²

Le 29 mars 1940, le gouvernement soviétique annonça son intention de « résoudre » la question de la Bessarabie. Lors de la réunion de la VI^e session du Soviet suprême de l'Union soviétique, Viatcheslav Molotov, président du Conseil des Commissaires du Peuple et commissaire des affaires étrangères déclara : « Parmi les pays voisins du sud que nous avons mentionnés il y en a un avec lequel nous n'avons pas de pacte de non-agression, la Roumanie. La cause en est une question litigieuse qui n'a pas encore reçu de solution : la Bessarabie, dont l'URSS n'a jamais reconnu l'annexion par la Roumanie... »³

Peu de temps après, l'Union soviétique démarra les préparatifs pour l'occupation militaire de la Bessarabie et de la Bucovine. La jonction entre la région militaire spéciale de Kiev et la région militaire d'Odessa mit les bases du Front du Sud, dirigé par le général G. Zhukov. Le 10 juin 1940, les troupes des armées 5, 9 et 12 reçurent l'ordre de se concentrer le long de la frontière avec la Roumanie.⁴ Le 13 juin 1940, le sommet de la direction politique et militaire se réunit à Kremlin, avec la participation de J. V. Staline, V. M. Molotov, le commissaire de la Défense, le maréchal S. C. Timoshenko, le chef du Grand État Major, le maréchal B. M. Saposnikov, le chef de la direction politique de l'Armée Rouge, L. Z. Mehlis, le commandant du Front du Sud, le général G. C. Zhukov et autres, pour débattre de différentes questions liées aux préparatifs de guerre contre la Roumanie. Deux ont été les variantes envisagées. La première, au cas où les troupes roumaines auraient décidé de se défendre, préconisait une attaque concentrée du Front du Sud, avec les forces de la 12^e armée le long du Prout vers Iași et les forces de la 9^e armée au sud de Chișinău vers Huși.⁵ La seconde variante, dans l'éventualité où les troupes roumaines se seraient retirées à l'ouest du Prout, les troupes soviétiques devraient y envoyer au plus vite leurs échelons mobiles, afin de contrôler le retrait des troupes roumaines.⁶

Conformément à une information trouvée dans les Archives centrales de l'Armée rouge, vers le 26 juin 1940, sur le Front du Sud ont été concentrés 32 divisions d'infanterie, deux divisions d'infanterie moto, six divisions de cavalerie, 11 brigades d'engins blindés, trois brigades de descente aérienne, 16 régiments d'artillerie de la réserve du commandant en chef, 14 régiments d'artillerie de corps et quatre divisions d'artillerie.⁷ Le nombre total des troupes et de l'armement était, selon des données incomplètes, de 637 149 personnes, 9 415 lances-mines, 2 461 engins blindés, 359 voitures blindées et 28 056 automobiles.⁸

Comme les hostilités sur le front de l'ouest étaient entrées en phase terminale, suite à la capitulation de la France le 22 juin 1940 et à l'immobilisation des

troupes anglaises du continent, le gouvernement de l'Union soviétique, profitant du total isolement international de la Roumanie, annonça à son partenaire, l'Allemagne nazie, le 23 juin 1940, que l'URSS avait l'intention de s'emparer du territoire de la Bessarabie et de la Bucovine. L'entente à ce sujet entre le gouvernement soviétique et l'Allemagne nazie fut conclue le 26 juin 1940.⁹

Après avoir consulté Berlin, le gouvernement soviétique envoya à Bucarest deux ultimatums, le 26 et le 27 juin 1940, dans lesquels il réclamait la cession immédiate de la Bessarabie et, « en guise de dédommagements » pour les 22 ans de domination roumaine en Bessarabie, le nord de la Bucovine.¹⁰

Les ultimatums du gouvernement soviétique adressés au gouvernement roumain, actes de mise en application de l'entente entre Staline et Hitler, suivis de l'occupation par la force, à partir du 28 juin 1940, de la Bessarabie, du nord de la Bucovine et du pays de Hertza, contre la volonté de la population de ces territoires roumains, ont constitué une violation flagrante de la souveraineté, l'intégrité et l'indépendance de la Roumanie, expression directe et brutale du « droit de la force » dans les relations internationales.

Totalement isolée sur le plan international, suite aux évolutions inattendues des hostilités et aux pressions exercées de toutes parts, la Roumanie décida de céder. Dans la réponse au deuxième ultimatum soviétique, le gouvernement roumain communiqua à Moscou que, pour éviter les graves conséquences que pourraient engendrer le recours à la force et l'ouverture des hostilités dans cette partie de l'Europe, elle se voyait obligée d'accepter les conditions d'évacuation des provinces, spécifiées dans la réponse soviétique¹¹, ce qui n'équivalait pas à leurs cession.

Le jour du 3 juillet, à 14 h – délai indiqué par le gouvernement soviétique –, la nouvelle frontière soviéto-roumaine fut fermée.¹² Le 4 juillet, le maréchal Saposnikov, le chef du Grand État Major de l'Armée rouge, transmit au commandement du Front du Sud l'ordre du commissaire de la Défense de l'URSS, ayant le contenu suivant : « 1) La frontière avec la Roumanie, au nord de la Bucovine et en Bessarabie, y compris jusqu'au delta du Danube, doit être bien fermée et interdire tout passage ; 2) Toutes les unités et les sous-unités roumaines en place doivent être aussitôt désarmées ; 3) Un télégramme spécial doit faire savoir le nombre de soldats, officiers et sous-officiers désarmés depuis le début de l'opération jusqu'au 3 juillet y compris. »¹³ Conformément à l'information transmise à Moscou, un nombre de 7 446 militaires de l'Armée roumaine (106 officiers, 243 sous-officiers et 7 097 soldats) ont été désarmés.¹⁴

Le 1^{er} août 1940, V. Molotov, dans son rapport visant la politique étrangère de l'Union soviétique, présenté à la VII^e session du Soviet suprême de l'URSS, constatait que : « Le territoire de l'Union soviétique s'est agrandi, suite à l'annexion de la Bessarabie, d'une surface de 44,5 mille km² et d'une population

de trois millions deux mille personnes et, suite à l'annexion du nord de la Bucovine, d'une surface de 6 mille km² et d'une population de plus de 500 mille personnes. De ce fait, les frontières de l'Union soviétique ont été déplacées, vers l'ouest jusqu'au Danube qui, après la Volga, est le plus grand fleuve en Europe et l'une des principales voies de l'échange de marchandises pour une série de pays européens ».¹⁵

En vertu du point 5 du deuxième ultimatum soviétique, une commission mixte soviéto-roumaine fut constituée à Odessa dans le but de trancher la question de l'évacuation et respectivement de l'occupation de la Bessarabie et du nord de la Bucovine. Les Soviétiques adoptèrent dès le début une attitude qui se transforma assez vite en système de travail : dureté et intransigeance lorsqu'il s'agissait de leurs intérêts, tergiversation quand il fallait résoudre les questions roumaines. Cette commission était pour les Soviétiques un moyen de pression pour obtenir un maximum d'avantages sur le compte de la Roumanie. Les délégués de l'URSS ont conditionné la satisfaction des demandes roumaines – la restitution du matériel de guerre capturé par l'Armée rouge, de la fortune de l'administration centrale ou des autres provinces, restée dans les territoires occupés, l'évacuation des fonctionnaires d'État et de leurs familles, ainsi que des citoyens qui voulaient quitter la Bessarabie et le nord de la Bucovine – de la cession d'un nombre exagéré de locomotives, wagons, navires et matériel emportés des ports de Bessarabie, de la satisfaction des prétentions des Soviétiques sous forme de dédommagements etc.

Sous la pression des événements, le Gouvernement roumain donna pleins pouvoirs à ses représentants à Odessa pour signer la Convention concernant la restitution par la Roumanie à l'URSS du matériel roulant, de l'outillage et de la fortune des chemins de fer de Bessarabie et du nord de la Bucovine.¹⁶ Par cette convention, le Gouvernement roumain s'obligeait à rendre à l'URSS tout le matériel roulant, l'outillage et la fortune des chemins de fer des territoires occupés, conformément à la situation du 27 juin 1940, et de rendre ce qui manquait et qui avait été retiré par les autorités roumaines pendant l'évacuation. La Roumanie fut contrainte d'accepter ce pillage contre la promesse de recevoir le matériel militaire et d'obtenir le rapatriement des citoyens retenus par les autorités soviétiques dans les territoires occupés. L'État roumain se vit obligé de conclure aussi la Convention concernant les installations portuaires et la flotte commerciale danubienne ayant desservi les ports de Bessarabie¹⁷, caressant le même espoir que l'URSS allait accélérer la restitution du matériel de guerre resté dans les territoires occupés, effectuer les rapatriements et rendre les archives réclamées par le Gouvernement roumain. Après de longues discussions, la délégation roumaine accepta aussi la conclusion de la Convention concernant la restitution par l'URSS du matériel de guerre resté en Bessarabie ou dans le nord de la Bucovine.¹⁸

Le 24 novembre 1940, le général Aurel Aldea, président de la délégation roumaine à Odessa, fut informé que, conformément à la résolution du Gouvernement de l'URSS, l'activité de la délégation soviétique dans la commission mixte soviéto-roumaine était considérée achevée et, par conséquent, les représentants de Moscou quittèrent Odessa.¹⁹ Une fois la commission d'Odessa dissoute, les Soviétiques étaient exemptés de l'obligation de rendre à la Roumanie le matériel militaire resté dans les territoires occupés.

Du 28 juin au 3 juillet 1940, les troupes de l'Armée rouge occupèrent aussi des territoires qui dépassaient les stipulations de « la note de Molotov ». Il s'agit de l'occupation d'une partie du département de Dorohoi dans le Vieux Royaume – le pays de Hertza²⁰, ce qui généra d'autres problèmes dans les relations entre l'Union soviétique et la Roumanie. Pour trancher définitivement la question de la frontière, une commission mixte soviéto-roumaine, créée à l'initiative de Kremlin, à l'automne de 1940, devait établir sur la carte le tracé de la frontière entre l'URSS et la Roumanie. Les discussions ont été menées séparément, sur trois secteurs de la frontière : le secteur de la frontière terrestre en Bucovine, le secteur de la frontière sur le Prout et le secteur sur le Danube, Kilia et le bras Vechiul Stambul (le Vieux Istanbul).

Nonobstant les efforts de la délégation roumaine de garder le pays de Hertza, le tracé de la frontière terrestre fut convenu et indiqué sur la carte soviétique 1 : 100 000. Le tracé de la frontière sur le Prout ne fut pas sujet de discussions controversées, étant donné que la délégation soviétique n'émit pas de prétentions qui eussent dépassé les limites prévues dans « la note Molotov », acceptée par le Gouvernement de la Roumanie. En ce qui concerne la frontière sur le Danube, les négociations ont été difficiles, en raison des prétentions territoriales de l'URSS qui dépassaient les stipulations de l'ultimatum soviétique. La délégation de l'Union soviétique insistait à ce que les îles Salagnic, Dalerul Mare, Dalerul Mic, Maïcan et l'île sans nom située entre le bras Vechiul Stambul et le ruisseau Musura entrent en possession de l'URSS.²¹

La délégation roumaine apporta des arguments d'ordre juridique et technique qui démontraient l'inconsistance des prétentions soviétiques et demanda la rédaction d'un protocole pour la description des secteurs déjà discutés. Le 26 octobre, lorsque les pourparlers auraient dû continuer, les troupes soviétiques occupèrent les îles qui faisaient l'objet du litige.²²

Comme les deux délégations n'avaient pas signé le protocole final concernant le tracé de la frontière entre l'Union soviétique et la Roumanie, les procès-verbaux signés lors des entretiens au sujet de la frontière terrestre en Bucovine et sur le Prout n'avaient plus aucune importance. La question de la frontière roumano-soviétique restait donc ouverte.

Le rapt de la Bessarabie fut suivi de modifications radicales dans tous les domaines. Le parti bolchevique instaura son pouvoir absolu en Bessarabie à l'aide de « cadres » venus de l'extérieur. La plupart des commissaires du peuple, confirmés par la I^{re} session du Soviet suprême de la République socialiste soviétique de Moldavie (RSSM), en février 1941, étaient Ukrainiens et Russes arrivés de différentes régions de l'URSS.²³ Les documents des archives démontrent le niveau intellectuel des cadres envoyés en 1940 en RSSM : sur 71 secrétaires des comités de parti, quatre seulement étaient titulaires d'un diplôme de licence, 44 ayant des études primaires et secondaires incomplètes.²⁴

L'une des principales conséquences de l'occupation du territoire qui s'étendait entre le Prout et le Dniestr fut la formation de la RSSM, par la loi du 2 août 1940 du Soviet suprême de l'URSS, suite au démembrement de la Bessarabie et de la République autonome moldave, située sur la rive gauche du Dniestr et rattachée à l'Ukraine soviétique.²⁵ Les frontières de la République soviétique de Moldavie avaient été établies à Kiev et devaient délimiter un territoire formé d'une grande partie de la Bessarabie et d'une petite partie de la RSSM.

Pour quelles raisons Kremlin avait-il dicté cette délimitation territorial-administrative, dans les conditions où il y avait plusieurs variantes²⁶ ?

D'abord, l'intégrité de la Bessarabie n'avantageait plus la Russie. Moscou a considéré opportun de démembrer cette région suivant le modèle des raïas turcs qui avaient divisé les principautés roumaines pendant les trois siècles de suzeraineté ottomane. Les départements de Khotyn (au nord), Akkerman et Ismaïl (au sud) ont donc été séparés du reste de la Bessarabie. Or, l'amputation des départements méridionaux de la Bessarabie et leur rattachement à l'Ukraine ont privé la RSS de Moldavie d'une sortie vers le Danube et le Dniestr, en lui coupant donc toute liaison avec la mer Noire.²⁷ M. Gretchoukha, président du Présidium du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine apporta un « argument » en ce sens : « Le Danube – la grande artère fluviale résistante au gel – est lié à la mer Noire et peut être employé, de manière efficace, par la flotte fluviale et maritime sur le territoire de la RSS d'Ukraine, et il est inutile de diviser le Danube en plusieurs sphères d'influence du point de vue économique et stratégique. »²⁸

A PRÈS LA proclamation de la RSS de Moldavie, une série de transformations étaient destinées à installer le régime socialiste entre le Prout et le Dniestr. Les banques, les entreprises industrielles et commerciales, le transport ferroviaire et naval, les moyens de constructions et d'autres branches de l'économie furent nationalisés, entrant dans la propriété de l'État soviétique.²⁹ La collectivisation de l'agriculture commença en 1941. L'union des fermes individuelles paysannes était conforme à la politique du parti bolchevique, qui

allait extraire des villages de Bessarabie d'énormes quantités de produits agro-alimentaires. L'impôt agricole et les quotas céréaliers obligatoires constituèrent le principal pilier de paupérisation des paysans, qui furent ainsi poussés vers les kolkhozes.

Entre juin 1940 et juin 1941, toutes les politiques culturelles promues en RSS de Moldavie avaient pour but la dénationalisation et la russification de la Bessarabie. Significative en ce sens est la résolution du Conseil des Commissaires du Peuple (CCP) de l'URSS du 11 novembre 1940 « au sujet du passage de l'alphabet latin à celui russe dans les nouveaux rayons de la RSS de Moldavie (la Bessarabie) ». ³⁰ Le système soviétique de l'enseignement public et de l'organisation de l'instruction scolaire fut mis en place sur tout le territoire de la Bessarabie. ³¹ La thèse selon laquelle il y avait deux langues distinctes, le roumain et le moldave, se refléta dans la loi soviétique concernant la réorganisation de l'enseignement, qui stipulait « l'obligation de toutes les écoles de Bessarabie de passer à l'instruction dans la langue maternelle ». De cette manière, la langue roumaine, considérée comme étrangère, devait être remplacée par la langue maternelle, moldave. L'enseignement de la langue et de la littérature russes devint obligatoire dans toutes les écoles. ³²

L'essence du régime totalitaire instauré entre le Prout et le Dniestr se manifestait avant tout par des arrestations et déportations de milliers de personnes, tenues pour « des éléments hostiles à l'État soviétique, des criminels, des traîtres » etc. 1 122 personnes furent arrêtées du 28 juin au 4 juillet 1940 dans les départements de Cernăuți, Chișinău, Cetatea Albă et Bălți : il s'agit d'anciens fonctionnaires de l'État roumain ou de personnes suspectées d'avoir collaboré avec celui-ci. ³³ Conformément à la résolution de Moscou, tous ceux qui avaient « collaboré » avec l'administration roumaine sur le territoire de la Bessarabie, les soi-disant cossus et marchands, tenus pour « des éléments extrêmement dangereux » pour le régime totalitaire, allaient être déportés dans des régions lointaines de l'URSS.

Le 14 juin 1941, 22 648 personnes furent déportées dans les goulags des régions d'Altaï, Kirov, Krasnoïarsk, Novossibirsk, Omsk et des républiques Kazakh et Komi. ³⁴ Dans les camps de la région de Novossibirsk, par exemple, 1 950 familles furent internées, soit 5 787 personnes, dont 1 958 enfants. Tous ces hommes ont été arrêtés et déportés en vertu du Règlement concernant la déportation de certaines catégories de criminels. Le régime totalitaire bolchevique d'occupation a ainsi transformé en criminels plus de 22 mille personnes, anciens citoyens de la Roumanie, qui ont été embarqués en 1315 wagons ³⁵ et envoyés dans les goulags d'Asie.

Après son rattachement à la Russie, la Bessarabie était regardée comme une source de main d'œuvre bon marché pour les chantiers de construction, les entreprises industrielles et les mines de charbon de différentes régions du pays

soviétique, pour lesquels ont été mobilisés environ 100 mille jeunes paysans de Bessarabie. Ils furent remplacés par des milliers de « spécialistes » et des « cadres qualifiés », ainsi que par des ouvriers et des paysans venus de Russie, d'Ukraine et d'autres contrées de l'Union soviétique.³⁶

Suivant le même plan de dénationalisation de la Bessarabie, les organes de ressort de Moscou avaient pris des mesures pour que les générations futures soient convaincues qu'au moins trois anciens départements de cette province, sinon toute la Bessarabie – comme présenté dans l'ultimatum donné par l'Union soviétique au gouvernement de la Roumanie, le 26 juin 1940³⁷ – auraient été peuplés d'« une grande majorité » d'Ukrainiens. L'entente entre l'URSS et l'Allemagne signée le 5 septembre 1940 à Moscou stipulait l'évacuation des personnes d'origine allemande du territoire de la Bessarabie et de la Bucovine du Nord.³⁸ Conformément à ce document, la majorité absolue des ethniques allemands quittèrent la Bessarabie et se rendirent en Allemagne.³⁹

Suite au départ des colons allemands, environ 500 mille hectares de terre restèrent désertes dans les départements de Cetatea Albă et Ismail.⁴⁰ Elles auraient dû être peuplées de paysans pauvres arrivés des autres départements de Bessarabie, ce qui aurait été non seulement équitable mais aussi justifié du point de vue historique, social et économique. Le déplacement des paysans ukrainiens se fit en vertu d'une résolution donnée à la fin de 1940 par le CCP et le Comité central du Parti communiste (bolchevique) de toute l'Union, adoptée le 31 octobre 1940 et signée par Staline et Molotov.⁴¹ Le Conseil des Commissaires du Peuple et le Comité central (bolchevique) de l'Union soviétique envoyèrent sur les anciennes terres roumaines, qui venaient d'être rattachées à l'Ukraine, 9 700 familles, dont 6 000 venues des régions orientales de la RSSU et 3 700 des régions occidentales.⁴² Par conséquent, la Bessarabie a connu dès 1940-1941 des modifications ethniques suivant la direction donnée par Moscou.

Ces quelques aspects généraux du processus d'instauration du régime soviétique en Bessarabie marquent le début de la dénationalisation, la colonisation, la bolchevisation et la russification de cette province annexée en 1940. □

Notes

1. *Istoria românilor*, vol. VIII, *România întregită (1918-1940)*, Bucarest, Ed. Enciclopedică, 2003, p. 566.
2. Voir Ion Șișcanu, *Basarabia în contextul relațiilor sovieto-române, 1940*, Chișinău, Civitas, 2007, p. 62-85.
3. *Pravda*, 30 mars 1940.
4. Mikhaïl Meltyoukhov, *La Campagne libératrice de Staline. La question de la Bessarabie dans les relations soviéto-roumaines (1917-1940)* (en russe), Moscou, 2006, p. 323.

5. Ion Șișcanu, *Raptul Basarabiei*, Chișinău, Ago-Dacia, 1993, p. 19.
6. *Ibid.*
7. Archives centrales de l'Armée rouge, fonds 33987, inv. 3, dossier 1284(1), f. 124.
8. *Ibid.*
9. Voir *Pactul Molotov-Ribbentrop și consecințele lui pentru Basarabia. Culegere de documente*, Chișinău, Universitas, 1991, p. 11-16.
10. *Ibid.*, p. 18.
11. *Ibid.*, p. 20.
12. Conformément au deuxième ultimatum soviétique, l'évacuation de la Bessarabie et du nord de la Bucovine par les troupes roumaines et l'occupation de ces territoires par les troupes soviétiques devaient se faire en quatre jours, à partir du 28 juin à 14 h. À Odessa, lors de la réunion de la commission soviéto-roumaine du 30 juin 1940 visant la réglementation des questions liées à l'évacuation des troupes roumaines du territoire de la Bessarabie et du nord de la Bucovine, le général-lieutenant D. Kozlov avait communiqué de la part du gouvernement de l'URSS l'approbation du délai d'évacuation de la Bessarabie et du nord de la Bucovine de 24 h, c'est-à-dire jusqu'au 3 juillet 1940 à 14 h.
13. Meltyoukhov, *La Campagne*, *op. cit.*, p. 338.
14. *Ibid.*
15. *Bessarabskaia pravda* (Chișinău), 3 août 1940.
16. Ion Șișcanu, *Uniunea Sovietică-România. Tratatative în cadrul comisiilor mixte, 1940*, Chișinău, ARC, 1995, p. 246-248.
17. *Ibid.*, p. 255-257.
18. *Ibid.*, p. 229-231.
19. Archives du Ministère des Affaires étrangères de la Roumanie, fonds 71/1939, E. 9, vol. 206, f. 208.
20. *Ibid.*, vol. 202, f. 15.
21. *Ibid.*, fonds Conferința de pace de la Paris, 1946, vol. 122, f. 53.
22. *Ibid.*, f. 42.
23. Archives des Organisations social-politiques de Moldavie, fonds 51, inv. 1, dossier 12, f. 2-74.
24. *Ibid.*, dossier 56, f. 109, 113, 135 ; dossier 58, f. 92, 100.
25. La République autonome soviétique socialiste de Moldavie (RASSM) a été une forme d'organisation étatique artificielle créée en Ukraine, sur un territoire où les Moldaves n'ont jamais formé une majorité. Le but poursuivi par Moscou n'a pas été le souci pour le peuple moldave par la formation de « leur État national », mais l'intention de créer une menace permanente contre l'unité et l'intégrité nationale et territoriale de la Roumanie, par la transformation de la RASSM en une base de préparation des actions permanentes de sape sur le territoire de la Bessarabie, sous le slogan de son unification avec la Moldavie soviétique de la rive gauche du Dniestr.
26. Voir *Pactul Molotov-Ribbentrop*, *op. cit.*, p. 81-92.
27. Șișcanu, *Basarabia în contextul relațiilor sovieto-române*, *op. cit.*, p. 250.
28. *Pactul Molotov-Ribbentrop*, *op. cit.*, p. 87.

29. *Pravda*, 16 août 1940.
30. Archives des Organisations social-politiques de Moldavie, fonds 51, inv. 1, dossier 7, f. 2.
31. *Collection chronologique des lois de la RSS de Moldavie, décrets de Préside du Soviet suprême et résolutions du Gouvernement de la RSS de Moldavie* (en russe), tome 1, Chişinău, 1960, p. 5-6.
32. *Ibid.*
33. Alexandru Moşanu, « Pactul Molotov-Ribbentrop și consecințele lui pentru Basarabia », *Sfatul Țării* (Chişinău), 27 juin 1991.
34. Şișcanu, *Raptul Basarabiei*, *op. cit.*, p. 82.
35. *Ibid.*
36. Archives des Organisations social-politiques de Moldavie, fonds 52, inv. 1, dossier 3, f. 43.
37. *Pactul Molotov-Ribbentrop*, *op. cit.*, p. 17-18.
38. *Bessarabskaia pravda*, 7 août 1940.
39. *Ibid.*
40. *Vocea poporului* (Chişinău), 23 octobre 1990.
41. *Ibid.*
42. *Ibid.*

Abstract

The Year 1940 in the Destiny of Bessarabia

The author analyzes the context in which the Soviet regime took hold in Bessarabia, a Romanian province annexed in 1940, following the signing of the Soviet-German non-aggression pact and of the additional secret protocol, a direct and brutal manifestation of the exercise of brute force in international relations. It was the beginning of a process that saw the colonization, denationalization, Bolshevization and Russification of this province.

Keywords

Romania, the USSR, the Red Army, denationalization